

LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ

Bièvre-Valloire Environnement : les déchets et l'incinération

Dernièrement s'est tenue, à Saint-Siméon-de-Bressieux, une réunion publique sur la question des déchets et de l'incinération, qui a réuni 250 personnes, preuve de l'intérêt des habitants de la Bièvre pour cette question. Invité par Bièvre-Liers Environnement, M. Neurohr, du centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID) a détaillé tous les problèmes liés à l'incinération. Car l'incinération n'est pas la solution pour éliminer nos déchets. Du fait des métaux lourds non détruits par le feu, l'incinération crée de nouveaux déchets chargés en dioxines, furanes et PCB. Ils sont lâchés dans l'atmosphère sous forme de gaz, stockés en décharges pour les résidus hautement toxiques, ou utilisés

en équipement de routes et ronds-points, avec au bout de la chaîne, l'homme. Les conséquences pour la santé humaine sont parfaitement connues : la dioxine prend dans le corps, la place de certaines hormones, et elle est soupçonnée d'être responsable de certains cancers, de problèmes d'immunité et de reproduction. La dose journalière admissible est, en France, de 1 picogramme/kg de poids du corps et par jour. L'Organisation Mondiale de la Santé préconise de la diviser par trois. Aux Etats Unis, elle est de 0,01 picogramme. Peut-on prendre un tel risque pour la Bièvre ? Quelle alternative ? Réduire les déchets à la source. Améliorer encore le tri sélectif. Refuser tous les emballages non recyclables en plastique. Faire

nos courses avec un panier, utiliser des sacs en papier. C'est au consommateur-citoyen de faire pressign sur la distribution pour diminuer les emballages non recyclables. Après le tri et le compostage, il faut se lancer dans une politique courageuse pour la protection de notre santé et de notre environnement. Si vous souhaitez vous associer à cette action de Bièvre-Liers Environnement (espace des Alpes, 3 avenue de Verdun, 38260 La Côte-Saint-André) vous pouvez participer à la réunion de la commission déchets, jeudi 20 décembre à 19 h 30, salle de la cure à Saint-Siméon-de-Bressieux. L'assemblée générale de BLE aura lieu le vendredi 11 janvier à 20 h 30, salle du district, La Côte-Saint-André. ■